



MEINIER

infos

10
2020



Mobilité douce

La subvention de la Commune change de forme dès le 1^{er} janvier 2021 !

Cher·ère·s Habitant·e·s,

Passez au transport public ! Votre commune offre une participation financière aux juniors et seniors, à faire valoir sur l'achat de votre abonnement annuel de transports publics. Tout se passe désormais en ligne. Simple et pratique !

Grâce au partenariat liant notre commune et les tpg, profitez d'une réduction de CHF 50.- lors de l'achat ou du renouvellement de votre abonnement annuel unireso ou Léman Pass. Dès le 1^{er} janvier 2021,

1. Connectez-vous sur <https://swq.webshop.tpg.ch/web/guest/action-commune> ;
2. Sélectionnez l'action Meinier Junior ou Meinier Senior (selon votre âge) dans le menu déroulant « offre de ma commune » ;
3. Inscrivez-vous à l'une de ces 2 actions. La Commune recevra votre inscription et la validera si vous êtes éligible. La subvention vous sera alors octroyée. Votre réduction sera directement disponible dans votre espace personnel en ligne sur le webshop des tpg. Si vous souhaitez vous rendre en agence tpg (Rive, Cornavin ou Lancy-Pont-Rouge), la déduction sera visible par les conseillers TPG lors de l'opération de vente.



Vous n'avez pas de compte webshop tpg ? Rien de plus simple, allez sur : <https://webshop.tpg.ch/> et laissez vous guider pour créer un compte personnel qui vous permettra d'acheter votre abonnement en ligne une fois la demande de subvention validée par les services de la Mairie. Vidéo d'aide : <https://webshop.tpg.ch/web/guest/faq>

Depuis 2018, tous les abonnements sont chargés, de façon dématérialisée, sur une carte SwissPass.

Rendez-vous sur <https://swq.webshop.tpg.ch/web/guest/swisspass> pour commander une carte SwissPass (si vous n'en avez pas). Vous pouvez aussi vous rendre dans une agence tpg pour commander votre carte SwissPass et acheter votre abonnement après avoir sollicité la subvention communale (étape 3).

Dès le 1^{er} janvier 2021 : ATTENTION !!!

Pour bénéficier de l'offre, contrairement à ce qui se faisait jusqu'ici, **il ne faudra EN AUCUN CAS acheter ou renouveler votre abonnement avant d'avoir non seulement obtenu la validation de votre commune**, mais également votre carte SwissPass (commande de carte en ligne sur <https://webshop.tpg.ch/>). Il ne sera pas possible de se faire rembourser la subvention après avoir fait l'achat de l'abonnement sans la participation de la commune (sauf pour les abonnements acquis avant le 1^{er} janvier 2021 : dans ce cas, le remboursement de CHF 50.- est à réclamer à la Mairie avant la fin de la validité de l'abonnement, sur présentation d'une pièce d'identité, de la carte SwissPass, de la quittance correspondante et de l'attestation de rente AI complète cas échéant).